

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des arrêtés du maire du 16 janvier 2026

N° 2026/3

Arrêté de règlementation de circulation

Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'entreprise SARL Thomas Vélot Terrassement, les Maisons Rouges, 72240 Tennie, mandatée par la commune ;

Considérant les travaux de dérasement et curage des fossés route du Vieux Lavardin et travaux de dérasement, curage des fossés et traversée de route sur la route de Chartes.

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des personnels de chantier et de prévenir du danger les usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation.

Arrêté

ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement

Au droit du chantier, le stationnement de véhicule étranger au chantier sera interdit.

ARTICLE 2 – Restrictions de circulation

La route du Vieux Lavardin et la route de Chartes seront fermées à la circulation.

ARTICLE 3 – Exceptions

Les services de secours pourront emprunter la portion de voie coupée à la circulation, pour toute intervention directement située sur cette voie, ou accessible uniquement par celle-ci. Les riverains pourront également emprunter cette route.

ARTICLE 4 – Signalisation

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée.

La signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Thomas Vélot, responsable des travaux.

La signalisation sera mise en place conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

ARTICLE 5 – Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue.

La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

ARTICLE 6 – Délais de prescription

Cet arrêté prendra effet du lundi 19 janvier 2026 au vendredi 23 janvier 2026.

Fait à **Mézières sous Lavardin,**

Le 16 janvier 2026,

Mme Le Maire,
Linda Goisbault

